

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal **Du 26 février 2021**

Le conseil municipal s'est réuni le 26 février 2021, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Représentées : Mme Blanchet représentée par Mme Davailaud
Mme Moulia représentée par M. Lerat
Mme Nuyttens représentée par M. Hervo

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.
Mme Christine Maronneau assure le secrétariat de séance.

Concernant le compte rendu de la réunion du 18 décembre Monsieur Royer demande si le courrier a été envoyé au fautif de la route dégradée. Le compte rendu est approuvé par 14 voix pour et une abstention.

1) Compte administratif

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2020. De ce compte il ressort un excédent de fonctionnement de 357 517,71 €, un déficit d'investissement de 12 793,23 € ce qui représente un excédent total de 270 003,89 €. Cet excédent s'explique par le fait que les travaux prévus au Budget primitif n'ont pas été réalisés pour cause de la situation sanitaire actuelle : barrage, maison de santé. Concernant les travaux du barrage la commune pourra percevoir des aides du SMACBAC, de l'Agence de l'Eau et de l'État soit environ 60 % de subvention sur 400 000 € de travaux.

Le barrage est de la compétence communale et non pas de la communauté de communes. Monsieur le Maire indique qu'un protocole a été signé avec l'État pour la mise aux normes du barrage ce qui permet de conserver le barrage. L'étude c'est de faire une passe à grand débit pour les poissons et cela servira aussi de passe à canoé.

Monsieur le Maire fait remarquer aux membres présents que les changements réalisés dans les différents bâtiments et sur l'éclairage public commence à se percevoir sur les comptes : les charges d'électricité sont en baisse.

Le compte administratif est voté à l'unanimité, Monsieur Le Maire n'ayant pas participé au vote.

2) Compte de gestion

Monsieur Le Maire met au vote le compte de gestion qui est établi par le Trésorier du Blanc et est conforme au compte administratif.

A l'unanimité le compte de gestion est approuvé.

3) Achat épareuse

Monsieur le Maire informe que l'épareuse actuelle date de 2004. Sur cet achat la commune peut percevoir le FAR à hauteur d'environ 15 000 €, le dossier de subvention a été déposé. Monsieur Lerat fait part des différents devis qu'il a demandé et explique les différences de matériel, les différences de proposition de reprise de l'ancienne. Concernant la proposition de Lagarde, proposition la plus intéressante, l'épareuse reviendrait à 19 500 € HT en déduisant la reprise.

Monsieur Charret demande s'il sera possible d'adapter la faucheuse de route. Il demande aussi à réfléchir pour une mutualisation du matériel avec les communes voisines.

Messieurs Guenand et Charet demande si un appel d'offres sera organisé pour cet achat. Monsieur Le Maire lui répond que pour ce montant ce n'est pas nécessaire.

La décision sera prise après l'accord de subvention FAR en réunion de conseil.

4) Travaux salle des fêtes

2 études énergétiques sur les bâtiments communaux avaient été réalisées ce qui a permis de déposer des demandes de subvention DETR et DSIL pour la réalisation des travaux à la salle des fêtes dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Cette demande de subvention n'engage en rien la commune à réaliser les travaux. Les travaux prévus dans l'étude étaient : le système de chauffage par pompe à chaleur air-air réversible, isoler et rabaisser le plafond et installer une VMC. Le programme précis sera étudié en commission.

5) Délibération enquête publique

- Gaec de la Custière : pour cette enquête publique la commune est concernée que par l'épandage sur des parcelles situées aux alentours de la ferme de Bêcheron. A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

- Méthanisation Ciron : ce dossier est déposé par une association d'agriculteur. L'idée : méthaniser les déchets et réinjecter les gaz produits dans le réseau qui passe à Ciron. La communauté de communes cède le terrain et s'occupe de la viabilisation pour un coût d'environ 1 000 000 €. Dans cette opération la commune est concernée par l'épandage des déjectas (produits inertes). Monsieur Charret demande ce que gagne la communauté de communes dans cette opération. Monsieur Le Maire lui répond que la Cdc percevra en retour les loyers, la CFE et la TASCOM.

Monsieur Charret émet des réserves concernant l'apport de la communauté de communes et les dépenses engagées.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.

6) Offre de paiement en ligne

Monsieur Le Maire explique que la commune a l'obligation de permettre aux habitants de payer en ligne les différentes créances émises par la commune. Cela reviendra à un coût pour la collectivité de 0,05 € pour tous paiements par carte bancaire.

Monsieur Le Maire informe que les régisseurs qui déposaient auparavant leurs fonds directement à la Trésorerie devront le faire à partir fin avril auprès d'un bureau de poste.

7) Fonctionnement stade d'eau Vive

Les agents qui travaillent au stade d'eau vive en plus de leur travail de sportif entretiennent le site (débroussaillage, entretien de l'île...).

Madame Maronneau signale que la table située sur l'île est complètement enfoncée. Monsieur Le Maire lui répond qu'il le sait et que c'est le travail de la crue, mais que cela va être remis en état rapidement puisque le 1^{er} week-end de pâques est organisée une compétition de nage en eaux vives.

8) Orientations budgétaires

Monsieur Le Maire informe que la commune ne va plus toucher la taxe d'habitation sur les habitations principales mais normalement une plus value sur les taxes foncières bâties.

Les dossiers de subventions étaient à déposer avant fin janvier. Concernant les recettes les dotations devraient être conservées, le FPIC perçue au même taux que l'an dernier.

Pour l'investissement les dossiers sont : travaux salle des fêtes, Epareuse, barrage, maison de santé.

Concernant la maison de santé Monsieur Le Maire précise que les nouveaux plans sont arrivés ce matin et l'estimation doit être transmise cette semaine.

Monsieur Charret suggère de prioriser les projets. Monsieur Le Maire lui répond qu'il faut avancer sur tous les projets pour pouvoir saisir les opportunités de subventions quand elles se présentent, il a toujours travaillé de cette façon.

Une question est posée sur les jeux en face du gîte : Monsieur Lerat signale qu'il est prévu de les réparer. Monsieur Charret demande si un organisme est chargé de les vérifier. Monsieur Le Maire répond qu'il n'y a aucune obligation mais qu'ils sont vérifiés régulièrement en interne.

Il est demandé si des diagnostics ont été réalisés pour le bâtiment des pompiers ainsi que pour la destruction des bâtiment de l'école. Monsieur Le Maire répond qu'il faut contacter une entreprise et le faire faire.

Monsieur Le Maire informe que les travaux de rénovation du pont du Suin au Chiron vont être réalisés par le SMACBAC.

Mur du Cimetière : Monsieur Le Maire informe qu'il va falloir faire refaire une partie du mur du cimetière avant que celui-ci ne tombe sur la route.

Monsieur Charret déplore que la voirie ne soit pas entretenue. Il n'y a pas eu de rebouche trou cet hiver. Messieurs Hervo et Lerat répondent qu'effectivement vu la météo ils n'ont pas commandé d'enrobé à froid mais que cela va être fait au printemps.

Monsieur Guenand demande que soit prévu des travaux de voirie et des trottoirs. Monsieur Hervo et Monsieur Lerat précisent que les trottoirs Place du Champ de Foire vont être refait en enrobé rouge ainsi que la terrasse de Monsieur Boué suite à des travaux sur les réseaux d'eau et aux travaux d'assainissement réalisés pour la création du branchement de Monsieur Champion. En interne il est prévu de faire les trottoirs de la Cité de Bel Air.

Sécurisation du carrefour et des entrées de bourg pour faire ralentir les voitures : pour le carrefour Monsieur Guenand propose la réalisation d'une plateforme. Monsieur Lerat propose la mise en place d'un miroir afin d'augmenter la visibilité des véhicules qui viennent d'Angles. Monsieur Charret précise que le département est défavorable à la mise en place de miroir.

9) Questions diverses

- Déchetterie : Monsieur Guenand précise que les travaux ont commencé. Monsieur Bernard signale que les câbles des caméras ont été arrachés.

- Ecole : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une classe va être fermée à la rentrée.

- Monsieur Lerat informe que sur deux lieux-dits communaux il y a des problèmes d'eau potable. Les personnes concernées ont été averties et a été mis en place une distribution de bouteilles d'eau. De plus afin de repérer les fuites sur Tournon Saint Martin et Saint Pierre, le syndicat des eaux met en place des appareils dans les bouches à clés.

- Monsieur Guenand demande quant est-t-il des subventions mis à l'ordre du jour de la réunion de conseil annulée. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des subventions dont il a parlé précédemment. Il ne s'agit pas des subventions aux associations, les dossiers de demande vont être expédiés prochainement aux associations.

- Monsieur Charret informe que le S.D.E.I. organise une visite de pré-piquetage des travaux du programme électrification rurale 2021 le 11 mars, pour Tournon il s'agit des travaux à la Maison Neuve.

- Monsieur Charret demande qui a refait l'entrée du chemin de Brochard à La Gaulière. Monsieur Lerat lui répond que c'est un chemin communal, c'est donc la commune qui a fait les travaux.

- Pré de l'abattoir : Monsieur Charret déplore que l'accès qui permettait de relier Tournon Saint Pierre soit fermé. Monsieur Le Maire précise qu'un piéton peut toujours passer, et cela a été fermé afin d'éviter le dépôt d'ordures et que quelqu'un mette le feu au tas de déchets verts comme la dernière fois. Le chemin pédon de Saint Martin est située en Bordure du Suin.

- Monsieur Guenand demande des précisions quand aux missions de chacun des adjoints. Les adjoints précisent leurs missions :

- Bernard Lerat : matériel, bâtiments, services technique, voirie

- Véronique Davailaud : CCAS, salle des fêtes, dojo, stade de foot, cimetière, Ecole

- Julien Fournier : Pumptrack, gîte, camping, stade nautique, école

- Christine Maronneau : lien avec le Parc, animation et vie culturelle et touristique

- Monsieur Charret informe qu'un plan de relance de l'État de 40 millions d'euros existe pour les travaux d'ouvrage d'art. Il suggère que la commune fasse réaliser une étude sur l'état des ouvrages d'arts communaux. Concernant les ponts Monsieur Lerat informe que pour celui de la Boussée aux loups il a pensé à installer des rails d'autoroutes pour remplacer le parapet. Monsieur Charret lui répond que celui-ci ne sera pas assez haut et lui demande comment il compte fixer ces rails.

Séance levée à 00h37.

Fait à Tournon Saint Martin le 03 mars 2021



